

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_179

Objet : Fixation des tarifs des séjours et sorties Ados 2024

Séance du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente.

Présents (61) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15) :

Antony GAUTIER à Pierre GRANDGENEVRE - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Sophie ANDRE - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Stéphane DIEUSAERT à Luc EVERAERE - Eddie DEFEVERE à Christophe LEGROIS - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Dorothee DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_179

Objet : Fixation des tarifs des séjours et sorties Ados 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la compétence de l'intercommunalité dans le domaine de l'action sociale d'intérêt communautaire, notamment en faveur de l'enfance et de la jeunesse en organisant des séjours et animations pour les jeunes de 12 à 18 ans ;

Considérant l'organisation de séjours de vacances avec hébergement durant la période des vacances scolaires 2024 ;

Il vous est proposé :

- de fixer les tarifs des activités de loisirs avec hébergement pour la période Année 2024 comme suit :

Séjour Citoyen européen 2024 Dates à déterminer : 5 jours
Capacité maximum de 40 jeunes + 5 accompagnateurs.

Coût total : 32 000 € soit 800 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	120 €
De 601 à 900 €	25 %	200 €
De 901 à 1 000 €	35 %	280 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	320 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	400 €

Séjour GORGES DU VERDON du 06 juillet au 18 juillet 2024 : 13 jours
Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs

Coût total : 55 200 € soit 1 200 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	180 €
De 601 à 900 €	25 %	300 €
De 901 à 1 000 €	35 %	420 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	480 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	600 €

Séjour VOSGES du 08 juillet au 17 juillet 2024 : 10 jours
Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs

Coût total : 41 400 € soit 1 000 € par jeunesse

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	150 €
De 601 à 900 €	25 %	250 €
De 901 à 1 000 €	35 %	350 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	400 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	500 €

Séjour PACA du 14 juillet au 26 juillet 2024 : 10 jours
Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs

Coût total : 55 200 € soit 1 200 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	180 €
De 601 à 900 €	25 %	300 €
De 901 à 1 000 €	35 %	420 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	480 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	600 €

Séjour HAUTES-ALPES du 18 juillet au 27 juillet 2024 : 10 jours
Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs

Coût total : 50 600 € soit 1 100 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	165 €
De 601 à 900 €	25 %	275 €
De 901 à 1000 €	35 %	385 €
De 1 001 à 1300 €	40 %	440 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	550 €

Séjour BOUCHES-DU-RHÔNE du 28 juillet au 06 août 2024 : 10 jours
Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs

Coût total : 50 600 € soit 1 100 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	215 €
De 601 à 900 €	25 %	325 €
De 901 à 1 000 €	35 %	435 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	490 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	600 €

Séjour BOUCHES-DU-RHÔNE du 08 août au 17 août 2024 : 10 jours
Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs

Coût total : 50 600 € soit 1 100 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	215 €
De 601 à 900 €	25 %	325 €
De 901 à 1 000 €	35 %	435 €
De 1 001 à 1300 €	40 %	490 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	600 €

Séjour HAUTES-ALPES du 18 août au 27 août 2024 : 10 jours
Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs

Coût total : 50 600 € soit 1 100 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	165 €
De 601 à 900 €	25 %	275 €
De 901 à 1 000 €	35 %	385 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	440 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	550 €

Séjour PARIS dates à déterminer : 5 jours
Capacité maximum de 40 jeunes + 5 accompagnateurs

Coût total : 28 000 € soit 700 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	105 €
De 601 à 900 €	25 %	175 €
De 901 à 1 000 €	35 %	245 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	280 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	350 €

Sortie à la demi-journée
Capacité maximum de 40 jeunes + 5 accompagnateurs

Coût total : 1 600 € soit 40 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	6 €
De 601 à 900 €	25 %	10 €
De 901 à 1 000 €	35 %	14 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	16 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	20 €

Sortie à la journée thème de loisirs
Capacité maximum de 40 jeunes + 5 accompagnateurs

Coût total : 2 400 € soit 60 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	9 €
De 601 à 900 €	25 %	15 €
De 901 à 1 000 €	35 %	21 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	24 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	30 €

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 décembre 2023,
Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,


Bernard DENTENE



Le Président,


Valentin BELLEVAL

